

AVIS PUBLIC

ANNULATION DE LA TENUE DE REGISTRE

27, 28 ET 29 AVRIL 2026

RÈGLEMENT 1006

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 1006 décrétant des travaux de reconstruction de la rue des Tilleuls et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 335 000 \$ pour en acquitter le coût.

Conformément à la loi, un avis public a été publié le 14 avril 2026 afin d'annoncer l'accessibilité à un registre de 9 h à 19 h à les 27, 28 et 29 avril 2026 à l'hôtel de ville, située au 175, rue Sainte-Anne à Varennes.

La tenue d'un registre pour le règlement 1006 est annulé et un nouvel avis public concernant la nouvelle période de tenue du registre sera publié ultérieurement.

Donné à Varennes, ce 27 avril 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,



M^e Nicolas Koltoukis, avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 27 avril 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 27 avril 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,



M^e Nicolas Koltoukis, avocat